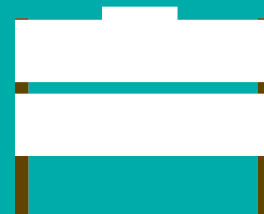


MODALITÉ D'UTILISATION DES STRUCTURES D'ENTRÉE DE VILLE À L'USAGE DES ASSOCIATIONS



Afin de permettre aux associations pellerinaises de communiquer sur leurs événements, deux structures d'entrée de ville en bois imputrescible, permettant de positionner des bâches sur des lieux de grand passage dans la commune.

DEUX EMPLACEMENTS STRATÉGIQUES

- Rond-point René-Cassin (4126 véhicules par jour)
- Angle de la rue du 8 Mai et de la rue du Prieuré (3878 véhicules par jour)

Chaque structure est conçue pour recevoir deux bâches :

- La partie supérieure est exclusivement réservée aux événements de la Municipalité
- La partie inférieure est quant à elle mise à la disposition des associations pellerinaises à la seule fin de leur permettre de communiquer sur leurs actions ou événements à venir.

MODALITÉS TECHNIQUES

Dimensions des bâches : 2.53 m x 0.79 m

Prévoir des œillets (angles inclus), ainsi qu'un cordon élastique pour fixer la bâche.

Prévoir également une marge de 5 cm de fond perdu autour du visuel lors de la création.

À NOTER...

Dans une démarche écologique, **les bâches textiles**, type Capotoile, de fabrication française et issues à 100% du recyclage de bouteilles (PET recyclé) et recyclables **sont à privilégier aux bâches en PVC**.

ATTENTION :

Pour des raisons de sécurité liées notamment à la prise au vent, les bâches souples confectionnées de façon « artisanale » (type bandes de tissus ou autres supports) sont strictement interdites.

MODALITÉS D'UTILISATION

- La conception et l'impression des calicots associatifs sont à la charge des associations.
 - Une demande de pose est à formuler au moins trois semaines avant la pose auprès du service communication de la ville.
- Le service communication s'engage à répondre sous 3 jours, en fonction de l'actualité et de l'espace disponible.

ATTENTION : La priorité est donnée aux événements municipaux et est établie selon l'ordre d'arrivée des demandes.

PENSEZ À ANTICIPER VOS DEMANDES !

- Seuls les services techniques de la ville sont autorisés à installer les bâches sur les structures. Ces dernières devront être livrées en mairie à l'attention du service communication au moins une semaine avant la pose et être récupérées la semaine suivant leur dépose.

ATTENTION :

La Municipalité se réserve le droit de retirer toute bâche mise en place sans demande et accord préalable.

CONTACT

Service communication du Pellerin
02 40 97 58 93 / 07 50 55 65 19
info@ville-lepellerin.fr